

CREUSE GRAND SUD

Communauté de Communes

Conseillers en exercice	45
Présents	37
Nombre de pouvoirs	6
Votants	43



DELIBERATION du CONSEIL de la Communauté

N° 2023 – 122

Création d'autorisations de programme (AP) / crédits de paiement (CP)

Séance du 14 décembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le quatorze décembre à 18H30, les membres composant le Conseil de la Communauté de communes Creuse Grand Sud se sont réunis à la salle des conférences d'Aubusson, au nombre de 35, sous la présidence de Valérie Bertin, Présidente, pour la tenue de la séance pour laquelle ils ont été convoqués individuellement et par écrit le 7 décembre 2023.

ETAIENT PRESENTS : Mesdames et Messieurs

BERTIN Valérie ; COLLET-DUFAYS Céline ; PRIOURET Denis ; LEGER Jean-Luc ; DEBAENST Catherine ; LHERITIER Laurent ; TERNAT Didier ; BIALOUX Claude ; DETOLLE Alain ; MOINE Michel ; DUCOURTIOUX Stéphane ; HAYEZ Marie-Françoise ; ROUGIER Bernard ; MOUTARDE Jacques ; PENAUD Corinne ; LABOURIER Dominique ; NICOUX Renée ; ESTERELLAS Philippe ; ROULET Alain ; FOURNET Marie-Hélène (arrivée au point 6 à partir de 19h47) ; COLLIN Philippe ; SIMONS Benjamin ; BONIFAS Marina ; RAVET Nadine ; LETELLIER Thierry ; BŒUF Jacques ; MERIGOT Pascal ; CHEVREUX Laurence ; LEGROS Pierrette ; ARNAUD Christian ; PINLON Evelyne ; JOSLIN Jean-Louis (arrivé au point 1 à partir de 18h52) ; FOUGERON Roger ; AUMEUNIER Gérard ; DEPEIGE Monique ; MIOMANDRE Didier

ETAIENT EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : Mesdames et Messieurs

BRUNET Guy à LEGROS Pierrette ; HAGENBACH Nadine à HAYEZ Marie-Françoise (jusqu'à 19h47) ; MALHOMME Elodie à LEGER Jean-Luc ; LABARRE Jacqueline à NICOUX Renée ; DUGAUD Isabelle à ROUGIER Bernard ; BAUCULAT Annick à DUCOURTIOUX Stéphane ; TOURNIER Jacques à BERTIN Valérie.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : ROGER Thierry ; CHABANT Evelyne ; FOURNET Marie-Hélène (absente jusqu'à 19h47), JOSLIN Jean-Louis (arrivé au point 1 à partir de 18h52)

Il est proposé d'ouvrir officiellement 3 AP dont 2 débutées en 2022 et une en 2023. Cela permet aussi de se souvenir que la collectivité s'est engagée à financer cette dépense.

Extension Cité de la Tapisserie

2022-001	TOTAL AP	2022	2023	2024	2025	Réalisé
CP votés	200 000,00 €	50 000,00 €	50 000,00 €	50 000,00 €	50 000,00 €	
Reports N-1			- €	- €	- €	
CP réalisés		50 000,00 €	50 000,00 €			100 000,00 €
CP reportés		- €	- €			

Par convention signée le 28 mars 2022, la Communauté de Communes s'est engagée à financer l'extension de la Cité Internationale de la Tapisserie pour un montant de 200 000 €. Ne pouvant payer cette somme en une seule fois, un versement de 3 acomptes et d'un solde a été prévu à cette convention. Les 2 premières échéances ont été payées.

Ce programme a fait l'objet d'une aide au financement dans le cadre du programme Boost'ter du Département pour 24 000 €.

Cette AP est affectée sur le chapitre budget 204, article 2041582.

Infrastructure fibre Jalon 2 Dorsal

2022-002	TOTAL AP	2022	2023	2024	2025	2026	2027	Réalisé
CP votés	132 375,00 €	26 475,00 €	26 475,00 €	26 475,00 €	26 475,00 €	26 475,00 €	- €	
Reports N-1			- €	- €	26 475,00 €	52 950,00 €	79 425,00 €	
CP réalisés		0	26 475,00 €					26 475,00 €
CP reportés		- €	- €	26 475,00 €	52 950,00 €	79 425,00 €		

Par convention signée le 5 juillet 2021, la Communauté de Communes s'est engagée à financer le Jalon 2 des infrastructures fibre en Creuse pour un montant de 132 375 €. Ne pouvant payer cette somme en une seule fois, un versement de 4 acomptes et d'un solde a été prévu à cette convention. La première échéance n'a pas été appelée et DORSAL a précisé qu'elle n'était pas reportée, ce qui devrait amener à une réduction de l'AP. La deuxième échéance a été payée.

Ce programme ne fait pas l'objet de subventionnement.

Cette AP est affectée sur le chapitre budget 204, article 2041583.

Travaux ateliers intercommunaux

2023-001	TOTAL AP	2023	2024	2025	Réalisé
CP votés	360 000,00 €	31 500,00 €	170 000,00 €	158 500,00 €	
Reports N-1			- €	- €	
CP réalisés					- €
CP reportés					

Lors du précédent Conseil, le marché de maîtrise d'œuvre du projet de travaux des ateliers intercommunaux a été validé et inscrit au budget. La création de l'ensemble de l'AP travaux permet de fixer un cap pour l'ensemble de cette opération estimée à 300 000 € HT.

Une subvention DETR de 50 % a été sollicitée pour 2024, le Département de la Creuse a acté une aide de 44 700 € et 2 autres financements sont en cours de demande afin d'atteindre 80 % de subventions publiques.

Cette AP est affectée sur le chapitre budget 23, article 2313.

Du fait de l'arrêt des investissements, cette gestion en AP/CP n'était pas nécessaire. Elle ajoute une étape de vote de l'AP, mais elle rend plus lisible les projets, rejoignant la notion de gestion en opérations, elle permet cependant de limiter les inscriptions budgétaires sur

une année, limitant la nécessité d'un emprunt d'équilibre. Elle contribue donc à la sincérité comptable.

La gestion en AP et AE permet aussi de suivre les engagements juridiques déjà pris par la collectivité et qu'il lui faut réinscrire chaque année comptablement.

D'autres AP seront proposées aux futures étapes budgétaires 2024.

CONTRE : 0
ABSTENTION : 1 (P COLLIN)
POUR : 42
Adopté à l'unanimité

Après avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- **CREER les 3 autorisations de programmes de projet ci-dessus et leur déclinaison en crédits de paiement sur les années à venir,**
- **AFFECTE les 3 AP sur les chapitres budgétaires adéquats.**

Ainsi fait et délibéré le 14 décembre 2023 et ont signé les membres présents après lecture faite.

AMPLIATION TRANSMISE au représentant de l'État le
PUBLIEE le

Valérie BERTIN
Présidente

